

# **COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE**

## **RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES**

### **I - CONDITIONS FINANCIÈRES**

#### **CAS 1 : Reposiens**

\* caution : 300 €

\* location : particuliers : 190 €

associations : gratuit

occupation commerciale : 230 €

#### **CAS 2 : Non Reposiens**

\* caution : 300 €

\* location : particuliers : 460 €

associations : 130 €

occupation commerciale : 460 €

Chèques établis à l'ordre du Trésor Public

#### **Rappel :**

1) Les non Reposiens ne peuvent bénéficier du cas n°1 en faisant réserver la salle par un habitant de Bonrepos qui serait un invité, un ami ou un parent.

2) Tout locataire de la salle est tenu de disposer d'une assurance « responsabilité civile » acquittée (justificatifs à présenter lors de la réservation).

**Réservation prise en compte au vu du versement d'un acompte de 30 % du montant de la location (remboursable uniquement en cas d'annulation pour cas de force majeure sur justificatifs)**

### **II - PLANNINGS OU PRIORITÉS**

Hors les planifications des associations de Bonrepos qui peuvent se prévoir sur l'année civile, aucune réservation ne pourra être prise en compte de façon effective à plus de 6 mois de la date prévue.

Il appartient à l'occupant, dès libération du local, de procéder au nettoyage de l'ensemble des locaux mis à sa disposition. Un état des lieux sera dûment établi à la remise des clés et à la restitution des locaux.

### **III - DÉPOT DE CAUTION**

Lors de la remise des clés.

**Rappel** : Le dépôt de la caution de garantie étant destiné à indemniser la mairie de la somme nécessaire aux réparations d'éventuelles dégradations constatées lors de l'état des lieux et, le cas échéant, du non-respect de toutes les clauses reprises dans ce présent règlement.

### **IV - REMISE DES CLÉS**

Le **vendredi** précédent le week-end de la location, les clés seront retirées à la Mairie, à **16h00**.

#### **NOTA : A la remise des clés :**

- 1) Il sera versé le montant de la caution et de la location,
- 2) Un état des lieux sera contresigné par le locataire et la municipalité,
- 3) Il sera précisé les consignes de sécurité à observer.

### **V - RESTITUTION DES CLÉS**

Le **lundi** entre **9H00 et 11H00** :

- Etat des lieux avec un représentant de la Mairie.

### **VI CONDITIONS**

Capacité d'accueil : 180 personnes maximum.

Les manifestations devront impérativement être terminées à 2 heures.

## **VII – SÉCURITÉ**

- 1) Il est formellement interdit de couvrir de quelques manières que ce soit le ou les détecteur(s) de fumée.
- 2) Il est fait obligation de désigner une personne référente en matière de sécurité (présente à la manifestation) en qualité notamment de contact privilégié avec les membres de la commission de sécurité de la Commune, les forces de l'ordre et de secours.

## **VIII- RESTAURATION**

La cuisine est un lieu uniquement réservé au réchauffage des plats et non à la cuisson.

Le locataire est tenu de prendre toutes les dispositions pour que les règles fixées par l'arrêté du 26 septembre 1980(\*) soient respectées.

La responsabilité de la Commune en tant que gestionnaire est dérogée.

Je soussigné(e) ..... ayant retenu la location de la salle des fêtes du ..... au ....., reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et dégage la Commune de BONREPOS SUR AUSSONNELLE de tous les problèmes pouvant être liés à la restauration.

## **VIII- ENTRETIEN**

Le locataire se doit de restituer la salle en état de propreté. Matériel mis à disposition :

- 2 Grands balais
- 2 Lavages à plat
- 2 Serpillières propre
- 1 Chariot de ménage

Dans le cas où le matériel serait manquant ou détérioré, la commune se réserve le droit de facturer 100 euros les dégâts occasionnés.

Fait à BONREPOS/AUSSONNELLE, le .....

**Le locataire**

-----  
Je soussigné(e) ..... reconnais également avoir pris connaissance de la circulaire 11-1994 de l'ATD ACTUALITE : « L 'ORGANISATION DE REPAS DANS LES SALLES POLYVALENTES ».

Fait à BONREPOS/AUSSONNELLE, le.....

**Le locataire**

**Vu,  
Le Maire**

**\*Commission de sécurité de la Commune :**

- Daniel GASC, Maire : 06 80 93 21 33
- Daniel RALIERE, Adjoint au Maire : 06 41 70 03 20

**Référent sécurité de la manifestation :**

- NOM : ..... Prénom : .....
- Adresse : .....
- ..... N° tél portable .....

\* voir note jointe diffusée par ATD ACTUALITE